

# LE TRAVAILLEUR SOCIAL DE LA CAF DE LA GIRONDE : VOTRE PARTENAIRE



- Le travailleur social est un professionnel de la relation d'aide. Son action est basée sur l'écoute et le soutien aux personnes. Il tend à améliorer leur situation en valorisant leurs compétences.
- Il intervient dans un cadre éthique et déontologique précis.
- Le travail social à la Caf de la Gironde est porté par des assistants de service social et des conseillers en économie sociale et familiale qui exercent les mêmes missions, en prévention de l'aggravation des situations de vulnérabilité rencontrées par les familles.



## Modalités de contact et d'orientation du public

- Démarche spontanée de l'allocataire,
- Envoi systématique d'une proposition d'offre de service aux familles selon les situations de vulnérabilité repérées,
- Orientations par les professionnels de l'accueil du public et des services Prestations,
- Orientations par les partenaires des territoires.

## Les modes d'intervention du travailleur social Caf

- Sous forme de rendez-vous individuels (à la Caf ou chez des partenaires) ou lors de visites à domicile.  
L'intervention peut consister en 1 à 3 rendez-vous ponctuels et/ou s'orienter vers un accompagnement plus long si nécessaire, en accord avec la famille.
- Sous forme d'une intervention collective en fonction des projets travaillés avec les partenaires et les familles sur les territoires.

Nous joindre

Sur Caf.fr : [Une action sociale territoriale | caf.fr](https://caf.fr)



# LES SITUATIONS A ORIENTER VERS LE TRAVAILLEUR SOCIAL

La Caf peut accompagner les familles allocataires avec enfant(s) à charge dans des moments clés de leur vie, et/ou lors d'événements qui peuvent fragiliser leur équilibre familial.

## PARENTALITE

### Séparation <sup>1</sup>

- Je souhaite me séparer
- Nous sommes séparés
- Mon/ma conjoint-e est incarcéré-e

### Deuil familial

- Nous traversons un deuil familial (décès d'un-e conjoint-e ou d'un enfant)

<sup>1</sup> Concerne les allocataires non bénéficiaires du RSA socle

## LOGEMENT

### Impayés :

- Je suis bénéficiaire de l'allocation logement à titre familial
- Je risque de ne pas pouvoir payer mon loyer / prêt d'accession
- J'ai des difficultés à régler mon loyer / prêt d'accession
- J'ai une dette de loyer / d'accession à la propriété

### Mal logement

- Mon logement n'est pas décent (ex : exigü, pas de chauffage, d'eau chaude et froide, de ventilation ou d'éclairage suffisant, etc)
- Mon logement est surpeuplé

### Accession à la propriété

- J'ai besoin de faire des travaux d'amélioration dans mon logement

## INSERTION

### Parent seul <sup>1</sup>

- Je vis seul-e et j'attends un enfant
- Je vis seul-e et j'ai des enfants à charge

<sup>1</sup> Concerne les allocataires non bénéficiaires du RSA socle